

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thisse : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005162

Rapport n°3.1 - Campus Bouloie-Temis – Autorisation de signature d'un avenant à la convention de coopération public-public

Campus Bouloie-Temis - Autorisation de signature d'un avenant à la convention de coopération public-public

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

La coopération horizontale public-public est une faculté offerte entre collectivités locales et établissements publics qui consiste à mettre en commun leurs moyens au bénéfice d'une mission d'intérêt général à laquelle ils contribuent. Une convention de ce type a été conclue en juin 2016 pour conduire l'étude urbaine du campus Bouloie-TEMIS. Cette étude est close et le projet entre en phase opérationnelle. Le présent rapport propose de prolonger par voie d'avenant la coopération public-public du campus Bouloie-TEMIS à la phase opérationnelle et d'intégrer un nouveau membre

I. Le Contexte

L'adoption de la stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon le 31 mars 2016 devenu Grand Besançon Métropole le 1^{er} juillet 2019, a permis au réseau métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de se structurer et de conduire des projets multi partenariaux sur un mode collaboratif inédit permettant de co-financer les projets :

- Le 21 novembre 2017, Grand Besançon, devenu depuis Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté (UFC), le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI)TEMIS, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) ont signé avec la région BFC, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, l'Etablissement Français du Sang, l'Ecole Nationale des Sciences Mécaniques et Microtechniques, le Centre Hospitalier Régional Universitaire, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts, un protocole d'accord de partenariat territorial sur le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle métropolitaine. Ce réseau a défini cinq axes de travail dont un consacré à la requalification du campus Bouloie-TEMIS.

- La région BFC a signé avec le Grand Besançon, devenu Grand Besançon Métropole le 1^{er} juillet 2019, un contrat de développement métropolitain le 12 novembre 2018 afin d'accompagner le développement et l'attractivité du pôle bisontin de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la période 2018-2021. Le campus Bouloie-TEMIS accueillant plus du tiers des étudiants, hébergeant des fonctions de pilotage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, fonctionnant en lien étroit avec les activités de recherche et d'innovation et la technopole TEMIS, et concentrant une offre de services importante fait l'objet de financements de plus de 31,59 M €.

En 2016, le Campus Bouloie-TEMIS a été choisi comme site de réflexion pour un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme lancé par l'association Europan, en partenariat avec la Ville de Besançon et le Grand Besançon autour de la notion de « ville productive ». Mené en collaboration étroite avec l'UFC, le CROUS et le SMPSI TEMIS, ce concours a distingué trois équipes en décembre 2017.

Par délibération du 29 juin 2018, le partenariat de projet constitué autour du campus Bouloie-TEMIS s'est formalisé dans une convention de coopération public public, de manière à ce que les partenaires mobilisent leurs compétences et mettent en œuvre le projet Campus, précisent le rôle de chacun et préparent ensemble les modalités et les phases de mise en œuvre.

Dans ce cadre, et au terme d'une procédure de consultation restreinte aux trois équipes primées par Europan, Altitude 35 s'est vu confier une étude urbaine et de programmation fin 2018, conduite par la Société Publique Locale Territoire 25 pour le compte des partenaires de la coopération public-public. Cette étude a conduit à l'adoption d'un projet urbain à l'échelle de la ville- campus, d'un plan guide à 15 ans à l'échelle du campus Bouloie-TEMIS et de programmes à l'échelle des opérations retenues à court terme.

II. La poursuite de la coopération public-public

La coopération horizontale public-public est une faculté offerte entre collectivités locales et établissements publics de mettre en commun leurs moyens au bénéfice d'une mission d'intérêt général à laquelle ils contribuent dont la faculté de mobiliser au bénéfice des signataires de la coopération des moyens de quasi-régie de l'un d'entre eux. Il s'agit de développer une assistance mutuelle afin d'utiliser au mieux les compétences et les moyens de chacun en vue d'atteindre des objectifs communs.

Ayant démontré son efficacité sur la première phase d'étude, les membres de la coopération public-public souhaitent continuer leur collaboration en phase opérationnelle (2020-2023), afin d'assurer la coordination et la cohérence des projets entre eux sur la base des cinq orientations du plan guide :

- Campus parc.
- Campus attractif et pluriel.
- Campus piéton et vélo.
- Campus convivial et solidaire.
- Campus ouvert sur la ville.

Aux opérations financées dans le cadre du contrat de développement métropolitain :

- création d'un Learning Center,
- construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté,
- requalification du campus sport (Area Sport),
- rénovation de la salle d'hébergement numérique sécurisée,
- création d'un Jardin des Sciences
- réhabilitation des bâtiments « droit » et « métrologie »
- transformation de l'ancien siège du CROUS en lieu de vie étudiant,
- réhabilitation des espaces extérieurs sur le front de la route de Gray, sur le secteur dit « des terrasses », en cœur de campus, et sur la Technopole TEMIS,

Aux opérations financées dans le cadre de la ZAC TEMIS :

- aménagement du « corridor vert » depuis la rue de l'Épitaphe (entrée de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques – ENSMM) jusqu'au chemin de la Baume et ses abords,
- requalification de l'entrée du parc scientifique TEMIS entendue comme le réaménagement de l'avenue des Montboucons depuis le boulevard, intégrant le projet de reconversion du terrain de rugby conduit par la Ville de Besançon ;

Les partenaires souhaitent ouvrir la coopération public-public à l'ENSMM qui s'engage également dans un projet d'ouverture de son périmètre afin de créer des perméabilités piétonnes entre TEMIS et la Bouloie,

Ces collaborations permettront également de suivre les démarches connexes engagées autour du projet Campus :

- l'élaboration d'un plan de déplacement dont le diagnostic est financé par Grand Besançon Métropole dans le cadre d'un marché à bon de commande et dont l'élaboration du plan d'actions sera financée par les partenaires concernés (CROUS, UFC, ENSMM),
- la mise en œuvre du 1% artistique à l'échelle du campus Bouloie-TEMIS,
- la coordination des opérations de communication qui jalonnent la mise en œuvre du projet.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la coopération public-public présentée en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0